



APPEL A PROJETS PHRC-I 2023

Objectifs

- Permettre la mise en place et le soutien d'une politique de recherche partenariale entre les différents établissements de santé de l'inter région Nord-Ouest et, dans l'idéal, impliquant l'ensemble des établissements de l'inter région
- permet l'émergence de projets de recherche clinique multicentriques régionaux par des chercheurs non encore bénéficiaires de financement DGOS.


Recevabilité et Eligibilité

Thématiques prioritaires : Recherche en santé mentale et psychiatrie, les différents types de prévention (non exclusif), la pédiatrie et la santé de l'enfant intégrant la pédopsychiatrie (nouvelle thématique PHRCI 2023)

Sont recevables les projets:

- Portés par des équipes souhaitant s'initier à la recherche
- Impliquant au moins deux centres d'inclusion de patients dans deux établissements différents de la même inter-région.
- Qui associe majoritairement des centres d'investigation de l'inter-région NORD-OUEST : au minimum 50% des centres d'inclusions dans l'inter-région.
- Dont le montant maximum de la subvention demandée est de 300 000 € par projet.
- Portés par des établissements universitaires et non universitaires susceptibles de candidater.
- Pouvant associer des Centres Extérieurs à l'Inter région Nord-Ouest avec la condition d'une collaboration uniquement scientifique et non financière. A cet effet, une attestation d'engagement de réalisation de l'étude dans les centres extérieurs de l'inter région Nord – Ouest sans impact sur le budget accordé par le PHRC I est à fournir

Ne sont pas recevables les projets:

- Dont la thématique traite des infections liées aux VIH, VHB, VHC, SARS-coV-2 et aux maladies infectieuses émergentes
- Dont le porteur a déjà reçu un financement au PHRC-N, au PHRC-I, au PHRC-K ou au PHRC-R.  Attention, un porteur ayant pour un projet précédent remplacé un porteur initial est considéré comme ayant obtenu le financement
- Ayant déjà fait l'objet d'un financement au PHRC-N, au PHRC-I ou au PHRC-K

Sont éligibles les projets:

- Qui, dès le stade de la lettre d'intention,
 - Justifie de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients
 - Démontre que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve
- Ayant un volet médico-économique uniquement dans le cadre d'études de phase III et si :
 - l'objectif principal est de démontrer comparativement l'efficacité clinique de la technologie de santé ;
 - l'objectif du volet médico-économique figure parmi les objectifs secondaires et évalue comparativement l'efficacité de la technologie de santé ;
 - le volet médico-économique, rédigé par un économiste de la santé identifié dès le stade de la lettre d'intention, est conforme aux standards méthodologiques définis par la HAS

Ne sont pas éligibles les projets:

- Dont le but est uniquement la constitution ou l'entretien de cohortes ou de collections biologiques,

(* les dossiers transmis au GIRCI après cette date ou incomplets ne seront pas jugés recevables)

Calendrier & modalités

Lettre d'intention	Dossier complet
Lettre d'intention à adresser à votre DRCI : propre à chaque DRCI	Dossier complet à adresser à votre DRCI : propre à chaque DRCI
Lettre d'intention transmise par la DRCI au GIRCI NO *: Mardi 14 novembre 2023- 12h00	Dossier complet transmis par la DRCI au GIRCI NO *: Jeudi 15 février 2024- 12h00
Sélection des LI par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO : Mardi 9 janvier	Sélection des LI par le Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO : Jeudi 18 avril
Documents à fournir: lettre d'intention , attestation d'engagement méthodologique types du PHRC-I 2021 du GIRCI NO	Documents à fournir: protocole et documents annexes, annexe financière, CV investigateur coordonnateur, CV méthodologiste, schéma théorique de déroulement de l'étude